SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 30 mars 2021

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 12 mars 2021

DELIBERATION N° BU 2021-010

Direction – Capacité du SDIS à s'inscrire dans les process de vaccination

L'an deux mille vingt et un, le 3 février, à 9 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration ;
- M. Yves BRAYE, 1er Vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 3ème Vice-président du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe des Services d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Commandant Cédric HERITIER, Chef du groupement Ouest ;
- Commandant Xavier LECHTEN, Chef du groupement Centre ;
- Capitaine Pascal PERRIN, Chef du groupement Ressources Techniques.

Etait excusée :

- Mme Sophie COURTINE, 2ème Vice-président du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2021-010 : Direction - Capacité du SDIS à s'inscrire dans les process de vaccination

Selon la note du 19 mars 2021 adressée au Préfet de la Haute-Loire.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Puy-en-Velay, le 19 mars 2021

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021

GROUPEMENT PILOTAGE – ETUDES – PROSPECTIVE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LCL ACHARD PATRICE
TEL. : 04.71.07.72.60
NOS REF. : PEP/PA/N°
VOS REF. :

NOTE
à l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : participation du SDIS de la Haute-Loire à des actions ponctuelles de vaccination de masse contre la Covid-19

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises demandant aux services d'incendie et de secours de se tenir prêts à participer à de potentielles actions de vaccination de masse contre la Covid-19 (Cf. en pièce jointe le dernier état transmis à la DGSCGC), le SDIS de la Haute-Loire (SDIS 43) a mené une réflexion sur le dimensionnement du dispositif qu'il aurait les capacités de déployer sans altérer la distribution quotidienne des secours.

Le SDIS 43 dispose d'une centaine d'officiers (Médecins, pharmaciens et infirmiers) du service de santé et de secours médical dont les effectifs pourraient être efficacement renforcés par une centaine de sapeurs-pompiers volontaires travaillant dans le domaine de la santé (Infirmiers, étudiants infirmiers ou en médecine, aides-soignants, ...) en application des dispositions du décret n°2021-272 du 11 mars 2021 donnant la possibilité aux sapeurs-pompiers dûment formés de procéder à l'injection des vaccins contre la Covid-19.

Ainsi, fort d'un effectif de 200 agents potentiellement mobilisables, le SDIS 43 aurait la capacité, dès le début du mois d'avril, d'assurer, en autonomie, l'activation ponctuelle en week-end d'un maximum de deux centres de vaccination éphémères comportant chacun deux lignes de vaccination soit une capacité de 320 personnes sur 8 heures par centre. Considérant les contraintes de maintien de la couverture opérationnelle du risque courant, le délai de préalerte serait de 72 heures.

Cette capacité de vaccination pourrait être déployée, en coordination avec l'ARS et le GHT Haute-Loire, au bénéfice :

- Des forces de sécurité intérieure :
  - A la caserne du Puy pour le groupement de gendarmerie de la Haute-Loire ,
  - A l'hôtel de police pour la direction départementale de la sécurité publique ;
- Des services de l'Etat et de grosses collectivités :
  - A la préfecture pour les services préfectoraux et les directions rattachées ,
  - A l'hôtel du Département pour les services du conseil départemental ,
  - Au siège de la communauté d'agglomération du Puy.

- De communes ou communautés de communes

  L'activation de centres de vaccination éphémères qui interviendrait en sus des 6 centres de vaccination déjà ou bientôt déployés par l'ARS via le GHT Haute-Loire sur les communes du Puy, d'Yssingeaux, de Brioude, de Monistrol, de Langeac et de Craponne, pourrait utilement s'organiser en fonction des bassins de vie INSEE (Cf. carte en pièce jointe). Ce sont ainsi 8 sites potentiels identifiés par le SDIS 43 :
  - Sainte-Florine,
  - Saugues ;
  - Pradelles ou Landos, ;
  - La Chaise-Dieu ou Allègre ;
  - Le Monastier ,
  - Le Chambon sur Lignon ,
  - Dunières ;
  - Retournac.

S'agissant de l'aspect logistique, si le SDIS 43 gère l'organisation médicale et opérationnelle de ses centres de vaccination, en revanche, la mise à disposition des infrastructures (salle polyvalente, gymnase) et ressources matérielles (mobiliers, moyens informatiques, énergies, ...) ainsi que la planification des rendez-vous seront à la charge de la collectivité ou du service bénéficiaire de la prestation. La prise en charge financière des moyens déployés par le SDIS 43 sera assurée conformément aux dispositions de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 29 juin 2005 relative à la prise en charge des frais d'opération de secours.

Enfin, l'approvisionnement en vaccins sera organisé, selon des modalités à définir précisément par l'ARS et le GHT Haute-Loire, en lien avec la pharmacie à usage unique du SDIS 43.

Je reste à votre disposition pour vous détailler, en tant que de besoin, les modalités techniques et opérationnelles de mise en œuvre du dispositif proposé dans la présente note.

Respectueusement.

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

COLONEL CHRISTOPHE GLASIAN

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021

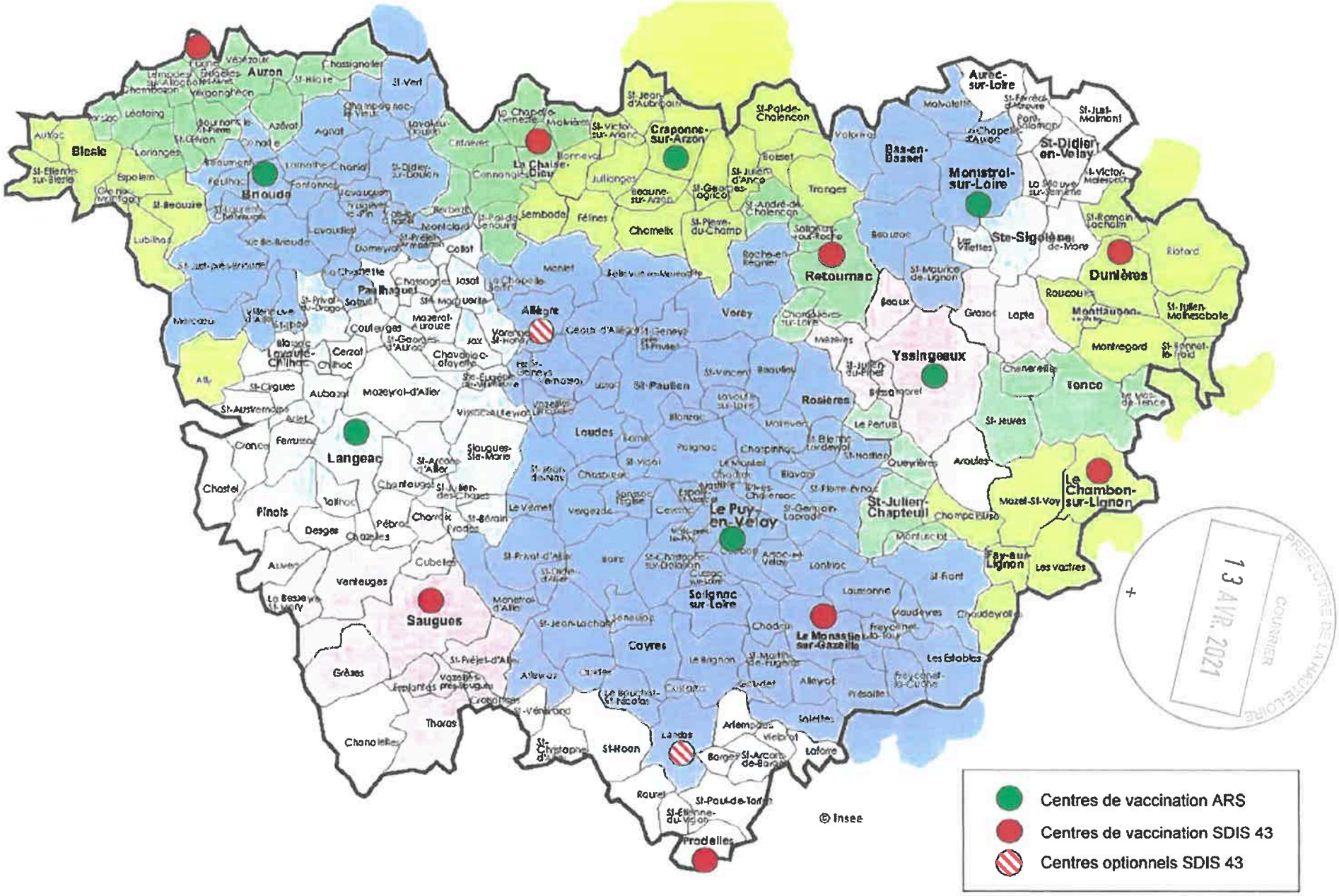

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion de crises

REMONTEE D'INFORMATION RELATIVE AUX CENTRES DE VACCINATIONS PREVUS PAR LES SAPEURS-POMPIERS

MERCI DE NE PAS MODIFIER LA STRUCTURE DE CE TABLEAU (NE PAS RAJOUTER DE COLONNE)
Utiliser la dernière colonne "M" pour toute information complémentaire

Date : jeudi 18
mars 2021
Heure : 14h30
Zone : SE

Département	Catégorie du SIS (A,B ou C)	Nombre de sapeurs-pompiers formés à la vaccination	Prévision du nombre de sapeurs-pompiers restant à former pour la vaccination	Type vaccinodromes Nombre de centres de vaccination prévus			Capacité théorique totale des centres de vaccination					Informations ne rentrant pas dans les items précités
				Nombre de vaccinodrômes Grande capacité (1000 à 2000 vaccinations)	Nombre de vaccinodrômes Moyenne capacité (au moins 250 vaccinations)	Nombre de vaccinodrômes mobiles	Capacité totale de vaccination / jour sur le departement	Points de difficulté pour mettre sur pied le centre de vaccination pendant une durée de 3 mois	Salles et lieux identifiés ou réservés	Points particuliers en termes de logistique	Date de 1ère mise en oeuvre	
43	C	95	65	0	1	1	500/jour	Projection sur des centres de vaccination mobiles ou à ouverture ponctuelle (week-end)	Non défini	Sans objet	Non défini	Stratégie : déployer la vaccination sur les FSI, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, EHPAD, ... (opérations coup de poing) + vaccinations mobiles en développant le aller vers en territoire isolé (vaccinodrome en week-end)

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021

Après avoir entendu l'exposé, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la participation du SDIS 43 à des actions ponctuelles de vaccination de masse contre la Covid-19.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021